

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024_001-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de **POUILLY-EN-AUXOIS**

Séance du 24 janvier 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-001

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PIESVAUX, Maire.
Date de la convocation : Le 4 janvier 2024

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT - M. Philippe CHAUCHOT - M. Yohann MORTIER-JEANNIN – M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET' – Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Franck LALIGANT

Étaient absents : M. Yves COURTOT

Étaient excusés : Mme Nicole FILLON - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER – Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Mme Nicole FILLON à Mme Evelyne GAILLOT

Mme Sabrina MARKOWIAK à M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Mme Pauline CANARD à M. Eric PIESVAUX

Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER à M. Jérémie BARDET

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de suffrages possibles : 14

OBJET : REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PHASE 2 : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE CONCEPTION ET AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE REALISATION

Vu la décision 2020-071 relative au lancement de la consultation de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement phase 2 ;

Vu la délibération 2020-072 relative à la transformation de la maitrise d'œuvre complète (2017-075) en maitrise d'œuvre de conception (diagnostic) ;

Vu la décision 2021-001 de retenir la société SPEE au titre de la maitrise d'œuvre suivi des travaux ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024_001-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 24 janvier 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-001

Vu la délibération n°2022-048 approuvant l'opération Réhabilitation du réseau d'assainissement phase 2 ;

Vu la délibération 2023-027 relative à l'adoption de l'avenant 1 dont l'objet est d'étendre les missions de maîtrise d'œuvre sur un tronçon complémentaire (rue de Dijon et rue Général Leclerc) ;

Considérant que le tronçon rue de Dijon et rue Général Leclerc était caractérisé comme drainant en 2008, mais qu'il n'a pas fait l'objet d'ITV car la quantité inscrite au marché était déjà atteinte malgré que ce secteur soit considéré comme problématique ;

Vu la délibération 2023-048 relative à l'adoption de l'avenant 2 dont l'objet est d'étendre les missions de maîtrise d'œuvre au chemisage du collecteur d'assainissement de la rue Général Leclerc pour bénéficier de l'aide financière de l'agence de l'eau Seine Normandie ;

Considérant que le tronçon d'assainissement Avenue Général de Gaulle connaît des problèmes d'étanchéité ainsi que des problèmes de branchements ;

Considérant que pour anticiper la réfection de la couche de roulement par le Conseil Départemental de la Côte d'Or en 2024 un passage ITV a été réalisé dans ces réseaux ;

Considérant que ces travaux complémentaires peuvent faire l'objet d'un bon de commande dans le cadre du marché à bon de commande en cours ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :

- 1) Approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de conception passé avec l'entreprise SPEE pour un montant de 6 989,00 € HT en plus-value et portant le nouveau montant du marché à 35 250,71 € HT ;
- 2) Approuver l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre de réalisation passé avec l'entreprise SPEE pour un montant de 10 577,53 € HT en plus-value et portant le nouveau montant du marché à 75 613,29 € HT ;
- 3) Autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des démarches pour exécuter la présente ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

ID : 021-212105019-20240124-D2024_001-DE



Département de la Côte-d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton d'Arnay-le-Duc

Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Séance du 24 janvier 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-001

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Eric PIESVAUX

Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yohann Mortier-Jeannin', written over a faint, illegible stamp.